

En 2020, à La Réunion, seulement 50 % des 15 ans ou plus déclarent pratiquer une activité physique ou sportive régulière, c'est-à-dire au moins une séance par semaine en moyenne. Cette part est nettement moindre qu'au niveau national (65 %). L'île se place ainsi en dernière position des régions de France quant à la pratique sportive régulière de ses habitants. De fait, le nombre de licenciés dans les clubs sportifs est aussi nettement moins élevé : 114 licences pour 1 000 habitants en 2022 contre 157 au niveau national. Comme ailleurs en France, le football et le tennis sont les sports les plus prisés. En troisième place vient le handball, mieux positionné à La Réunion qu'ailleurs en France.

Entre 2017 et 2022, le nombre de licences sportives diminue plus fortement à La Réunion qu'au niveau national. Comme ailleurs, les femmes détiennent seulement un tiers des licences et plus de la moitié sont délivrées à des sportifs de moins de 20 ans.

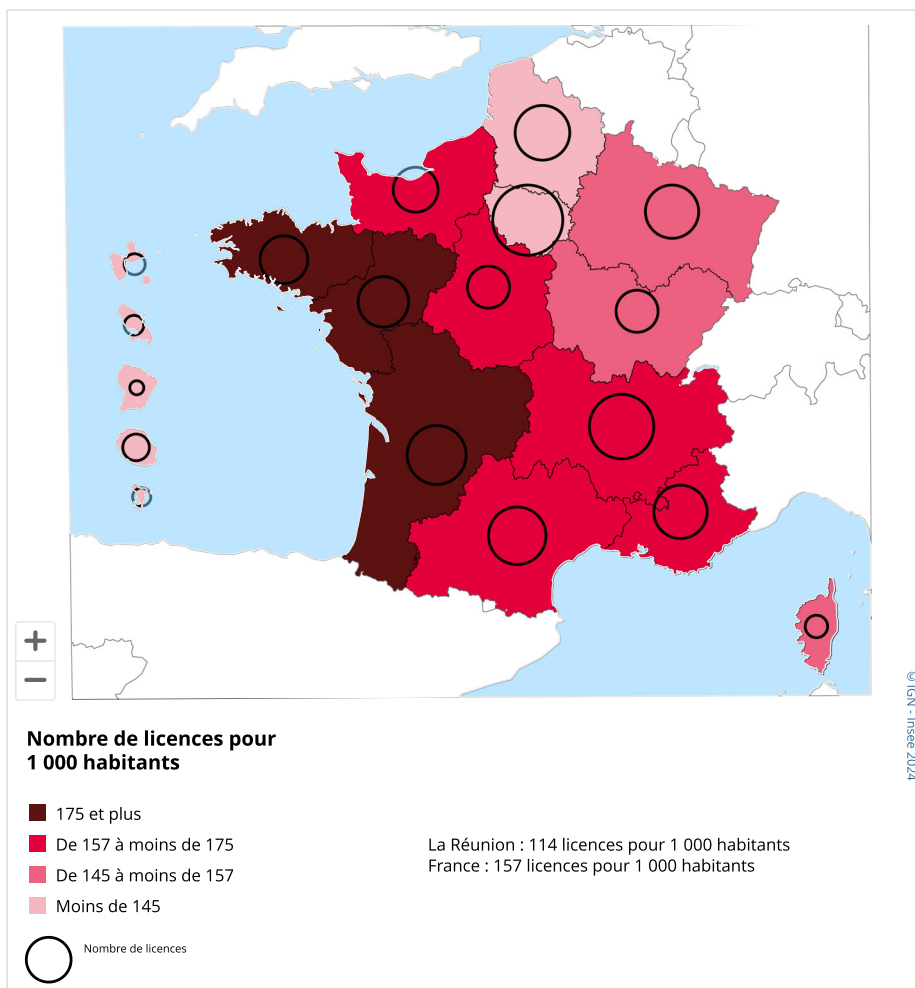
## Une moindre pratique du sport que dans les autres régions françaises

En 2020, seulement 50 % des Réunionnaises et Réunionnais de 15 ans ou plus pratiquent régulièrement une activité physique ou sportive, c'est-à-dire en moyenne au moins une séance par semaine. Cette part est bien plus faible que la moyenne nationale (65 %) et inférieure à celle de l'ensemble des départements et régions d'outre-mer (54 %). La Réunion est la dernière région française en termes de pratique sportive régulière de sa population.

À La Réunion, comme dans l'Hexagone, les activités physiques les plus pratiquées, qu'elles soient régulières ou occasionnelles sont la marche, la course à pied et l'athlétisme (hors balade). Les Réunionnais les plus aisés se démarquent avec une pratique sportive de loisir plus fréquente que les autres Réunionnais (40 % contre 30 % en 2019) [Merceron S., Thibault P., 2021 ; **pour en savoir plus (5)**].

La plupart des activités physiques ou sportives peuvent se pratiquer de manière autonome en dehors de toute structure. Toutefois, certains sports s'organisent autour de clubs et de fédérations qui délivrent des licences sportives, nécessaires pour participer à des compétitions officielles. En 2022, 99 110 licences annuelles sportives ont été délivrées par 1 200 clubs de l'île. Là également, La Réunion figure parmi les régions les moins sportives avec 114 licences pour 1 000 habitants contre 157 en France (**figure 1**).

Figure 1 – Nombre et taux de licences pour 1 000 habitants par région en 2022



Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Sources : Injep-Medes, Recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports ; Insee, Estimations de population.

## Comme ailleurs, football et tennis dans le top 3 mais aussi des spécificités locales

Comme ailleurs, le football est le sport le plus prisé. En 2022, 20 180 licences ont été délivrées par cette fédération à La Réunion, soit une licence sur cinq (**figure 2**). Avec deux fois moins de licences (10 140), le tennis est le deuxième sport comptant le plus grand nombre de licenciés sur l'île, comme en moyenne au niveau national. À la 3<sup>e</sup> marche du podium à La Réunion, se trouve le handball avec 6 120 licences, sport un peu plus souvent pratiqué à La Réunion puisqu'il se situe au 6<sup>e</sup> rang national.

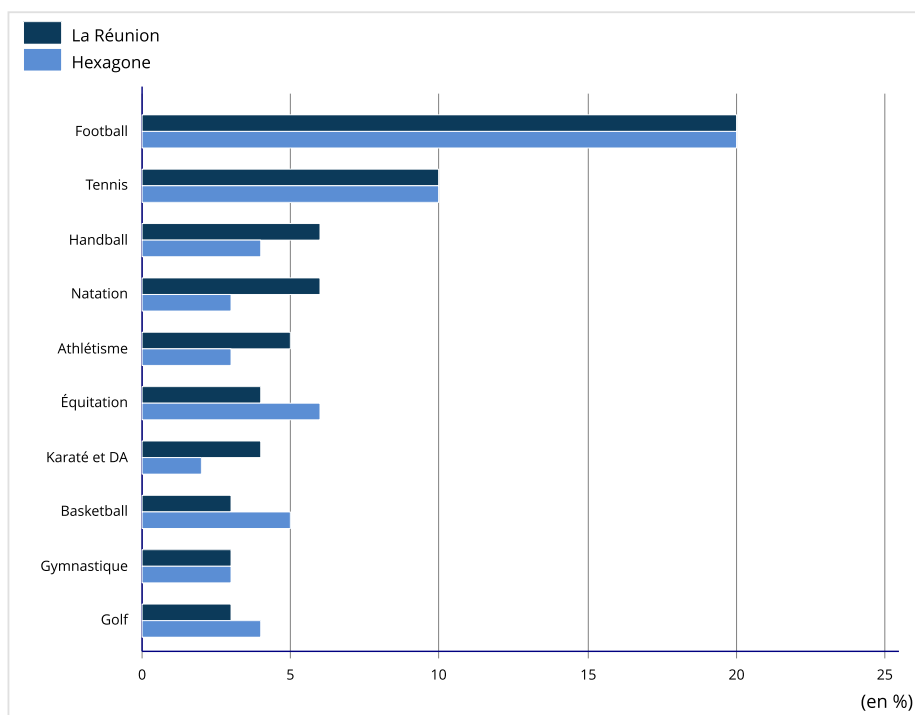
Ensuite, avec 5 970 licences, la natation est le 4<sup>e</sup> sport le plus prisé de l'île avec une part de licences pour 1 000 habitants deux fois supérieure à celle de l'Hexagone. Il en est de même pour l'athlétisme (5<sup>e</sup> sport le plus prisé de l'île et 10<sup>e</sup> dans l'Hexagone). Particularité de l'île, la fédération de karaté et disciplines associées apparaît dans le top 10 régional, en 7<sup>e</sup> position, alors qu'elle n'est qu'au 16<sup>e</sup> rang au niveau national.

Par ailleurs, certains sports qui rassemblent moins de licenciés sont plus représentés à La Réunion en lien avec la géographie et les espaces naturels de l'île. Il en va ainsi du surf qui réunit, grâce à l'environnement et malgré le risque requin, 690 licenciés, soit 5 % de l'ensemble des licences françaises et un taux de licences 3,6 fois supérieur à la moyenne nationale. C'est tout de même moins qu'en Nouvelle-Aquitaine, dont l'environnement se prête également à la pratique de ce sport et où le taux de licences de surf est 5,8 fois supérieur à la moyenne nationale. Le vol libre comptabilise un nombre de licences pour 1 000 habitants 2,7 fois plus élevé que celui de la France. Ce taux est comparable à celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes (2,8). Les reliefs, microclimats et montagnes de l'île sont en effet propices à ce sport.

Par ailleurs, les arts martiaux comme le kick boxing, le muay thai et les disciplines associées sont également plus pratiqués dans la région. En 2022, 1 740 licences ont été délivrées par cette fédération qui se hisse ainsi au 15<sup>e</sup> rang des fédérations réunionnaises (contre la 33<sup>e</sup> place au niveau national).

La Réunion se positionne aussi très bien par rapport au niveau national pour les fédérations de squash, de canoë-kayak, de sport automobile, d'haltérophilie, de lutte et de danse. À l'inverse, elle se classe moins bien par rapport aux autres régions pour les fédérations de tir, de tennis de table, d'équitation, de badminton ou de judo.

Figure 2 – Top 10 régional des fédérations comptabilisant le plus de licences en 2022



Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Sources : Injep-Medes, Recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports.

## Le nombre de licences sportives baisse entre 2017 et 2022

Entre 2017 et 2022, le nombre de licences sportives délivrées à La Réunion diminue de 9 %, une baisse plus marquée que dans l'Hexagone (-2 %). La crise sanitaire a en effet entraîné une baisse du nombre de licences en 2020 et 2021, qui n'a pas été rattrapée en 2022. Les sports davantage touchés sont ceux pratiqués en intérieur et les sports individuels de contact : le squash (-59 %), l'aïkido (-54 %), le taekwondo (-31 %). Certains sports qui se pratiquent en extérieur sont également en retrait comme le motocyclisme (-42 %). C'est même le cas du football (-32 %), qui est pourtant le sport le plus prisé : 9 340 licences de moins sont délivrées en 2022 par rapport à 2017, alors que le nombre de licences stagne sur la période au niveau national.

## Peu de femmes et beaucoup de jeunes dans les pratiques sportives en club

Les femmes ne détiennent que 34 % des licences sportives en 2022 malgré une hausse de 3,4 points entre 2017 et 2022. Le taux de licences sportives des femmes est ainsi inférieur de moitié à celui des hommes (74 contre 158 pour 1 000), comme dans toutes les autres régions Elles pratiquent le plus souvent le tennis, la natation et l'équitation alors que les hommes ont plus souvent des licences de football, tennis et handball.

Par ailleurs, en lien avec la jeunesse du territoire, les licenciés sportifs sont encore plus jeunes à La Réunion qu'ailleurs : 54 % des licenciés ont moins de 20 ans et seulement 10 % sont âgés de 55 ans ou plus (contre respectivement 51 % et 15 % dans l'Hexagone). Le taux de licences pour 1 000 habitants décroît avec l'âge : de 310 licences entre 5 et 14 ans à 160 de 15 à 19 ans, puis 100 entre 20 et 49 ans, etc.

### Encadré - Collaboration entre l'Insee et l'Injep

Les éléments préparatoires à cette publication ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et l'Injep. L'Injep, à travers sa mission des enquêtes, des données et études statistiques (Medes), constitue le service statistique ministériel (SSM) responsable des champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport.

Publication rédigée par : Coralie Ramaye (Insee)

L'étude porte sur 89 fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques, hors fédérations affinitaires, scolaires, para-sportives et fédération française d'échecs.

Les fédérations affinitaires, scolaires et para-sportives ne sont pas retenues car elles ne permettent pas de connaître le sport pratiqué. De plus, les pratiques de comptabilisation des licences de certaines fédérations multisports sont variables.

---

Publication rédigée par : Coralie Ramaye (Insee)

## Sources

Chaque année depuis 1949, le recensement annuel des licences est réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports (119 en 2022) afin de capter les évolutions de la pratique sportive encadrée.

Au sens du recensement des licences, une licence annuelle est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences de plus courtes périodes, des autres titres de participations et de la simple adhésion à un club sportif. Le recensement des licences comptabilise les licences annuelles et non les licenciés.

L'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) est une enquête statistique publique menée tous les dix ans depuis 2000 par l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (Injep) et la direction des Sports auprès des personnes résidant en France âgées de 15 ans ou plus.

Une personne a une pratique régulière lorsqu'elle déclare avoir réalisé 52 séances d'activité physique et sportive (encadrées ou non) ou plus au cours des douze derniers mois, soit une fois par semaine en moyenne. La pratique est dite occasionnelle si le nombre de séances est compris entre une et moins de 52 séances. Les personnes pratiquant toutes leurs activités physiques exclusivement à des fins utilitaires (pour se déplacer et non pour faire de l'exercice) ne sont pas considérées comme pratiquantes, de même que la balade, la relaxation, la baignade et les échecs sont exclus du champ.

## Définitions

Le **taux de licences** est le nombre de licences pour 1 000 habitants.

## Pour en savoir plus

---

- > (1) Clément A., Casteran-Sacreste B., Mauroux A., Brunet L., Jollivet J., Levasseur S., « **Panorama des licences sportives dans les fédérations olympiques de Paris 2024** », Insee Première n° 1992, avril 2024.
- > (2) Anne C., « **Les licences annuelles des fédérations sportives en 2022** » [🔗](#), Injep Fiches repères n° 2023/05, septembre 2023.
- > (3) Autain M., Didier M., Lefèvre B., Mauroux A., Raffin V., Vicard A., « **Les pratiques physiques et sportives en France** » [🔗](#), Injep, mars 2023.
- > (4) Didier M., Lefèvre B., Raffin V., « **Deux tiers des 15 ans ou plus ont une activité physique ou sportive régulière en 2020** », Insee Références, France, portrait social, édition 2022, novembre 2022.
- > (5) Merceron S., Thibault P., « **Enquête Santé à La Réunion en 2019 - Un Réunionnais sur dix déclare être en mauvaise santé** », Insee Analyses Réunion n° 58, mai 2021.



Institut national de la statistique et des études économiques  
Insee La Réunion-Mayotte - Technopole de St-Denis, 10 rue Demarne - CS 72011 - 97743 ST-DENIS CEDEX 9  
Direction de la publication : Loup Wolff